

Ministère de l'immigration,  
de l'intégration,  
de l'identité nationale  
et du développement  
solidaire

# Infos migrations

Numéro 9 - mai 2009

Étude

## L'acquisition de la nationalité française dans le parcours d'intégration

Etude réalisée par le cabinet Vèrès Consultants

Chaque année environ 140 000 personnes acquièrent la nationalité française. Le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire a souhaité cerner les motivations et connaître l'opinion de ceux qui ont bénéficié de la cérémonie de remise du décret de naturalisation. Cette étude, confiée à Vèrès Consultants, s'est déroulée en deux temps : une enquête par questionnaire auprès de 500 personnes, suivie de 40 entretiens approfondis.

### 1. Les motivations des nouveaux naturalisés

Si plus d'un enquêté sur deux (54 %) justifie leur demande de naturalisation par la volonté de « ne plus avoir à vivre les complications administratives des immigrés », rares sont ceux qui ne mettent en avant que des motivations utilitaires pour expliquer leur volonté d'acquérir la nationalité française.

La possibilité de voter constitue la première motivation exprimée ; elle est jugée très importante par près des trois quarts des individus (73 %). Cette donnée renvoie sans doute moins à la seule possibilité matérielle de voter qu'à la symbolique qui lui est associée. Les enquêtés font **un raccourci entre citoyenneté et droit de vote**. L'attachement à celui-ci témoigne aussi de leur volonté de participer pleinement à la vie démocratique de la France, dont ils partagent les valeurs (69 % adhèrent aux valeurs « Liberté-Egalité-Fraternité » et 60 % mettent en avant le fait que la France est un pays démocratique).

**La référence au concept de légitimité est omniprésente en cours d'entretien.** Devenir légitime, c'est « être comme les autres », c'est-à-dire à la fois « ne plus se sentir étranger en France » (très important pour près d'un enquêté sur deux) et surtout se faire admettre, reconnaître et respecter tel que l'on est, avec ses différences, son histoire et son parcours.

Les auteurs :

Françoise Enel et  
Cyrille Cazave

de  
Vèrès  
Consultants

### L'acquisition de la nationalité française

L'acquisition de la nationalité française peut se faire de différentes manières. Les principales sont :

- **L'acquisition par décret**, catégorie la plus importante, elle concerne suivant les années de 70 000 à 100 000 personnes ;
- **L'acquisition par déclaration**, cette catégorie, qui inclut les acquisitions par mariages et par déclarations anticipées, concerne de 50 000 à 60 000 personnes chaque année, se répartissant de manière à peu près égale entre les deux motifs

## Une légitimité de fait

« **On se sent, on est français** » : la demande de naturalisation procède de la volonté de mettre en conformité l'identité réelle et l'identité vécue. Ainsi 60 % des nouveaux naturalisés ont souhaité acquérir la nationalité française, « parce qu'ils se sentent français ». 61 % disent avoir été « élevés dans la culture française » et 60 % parce qu'ils « aiment la culture française » ;

« **Ma vie est ici** » : 59 % des enquêtés rappellent que tout ce qui compte pour eux (travail, famille, amis, logement...) est en France. Ils se sentent « naturellement » « à leur place » ou « chez eux » dans la commune française où ils résident et ne se voient pas vivre ailleurs qu'en France ;

« **Ma vie est avec mes enfants** » : 32 % des enquêtés (et davantage si l'on exclut célibataires et couples sans enfant) jugent « très important » parmi les motivations invoquées le fait que leurs enfants soient français et qu'ils voulaient avoir la même nationalité qu'eux.

En plus de cette légitimité de fait, certains invoquent une légitimité fondée sur la droiture de leur parcours et leur investissement professionnel au service de la France.

A ces motivations d'ordre identitaire viennent s'ajouter des motivations **pratiques et fonctionnelles**, présentes à des degrés divers chez l'ensemble des nouveaux naturalisés. Outre l'aspiration à échapper aux tracasseries administratives (54 %) et à ne plus subir de discriminations (28 %), existe l'espoir que la naturalisation facilite **leur vie professionnelle** en favorisant leur carrière professionnelle (31 %) ou en leur permettant d'accéder à la fonction publique (33 %), ou encore à un emploi intéressant (29 %). Ce pourcentage est plus élevé dans le cas des seuls actifs ayant ou non un emploi.

La naturalisation facilitera **la réussite et l'intégration de leurs enfants** : un point très important pour 51 % des personnes interrogées, qui passe avant les avantages personnels escomptés : le projet migratoire est souvent mis d'abord au service de l'ascension sociale des enfants.

Elle facilitera également **la mobilité à l'étranger** : puisque 39 % des personnes invoquent le fait de « ne plus avoir à demander de visas pour voyager » et 23 % la simplification des « allers et retours au pays d'origine ».

Enfin 22 % des enquêtés mettent en avant le fait de **ne plus avoir peur d'être expulsés** : « c'est un vrai soulagement. On a le bout de papier qui nous évite pas mal de misères et de galères ».

## Quatre grandes catégories de personnes se dégagent :

- Les personnes **en situation précaire (30 %)** qui perçoivent **la naturalisation comme un droit permettant d'échapper aux craintes et aux complications liées au statut d'étranger et de faciliter l'intégration des enfants**. Venues en France depuis longtemps pour travailler, elles ont un bas niveau scolaire et sont majoritairement originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne. Elles sont aujourd'hui le plus souvent dans un statut précaire, en recherche d'emploi ou occupant des emplois faiblement qualifiés. Elles ont souvent eu des difficultés pour constituer leur dossier de naturalisation ou ont fait l'objet d'une enquête de police.
- Les personnes **fières d'être françaises (30 %)** qui pensent que **la naturalisation se mérite** : ces nouveaux naturalisés, souvent célibataires et sans enfant, exercent une profession supérieure stable, en relation avec leur haut niveau d'étude. Ils ont peu d'attaches vis-à-vis de leur pays d'origine. L'ensemble des conditions à remplir pour être naturalisé leur paraît justifié ; ils ont par ailleurs une meilleure connaissance de leurs devoirs vis-à-vis de la France. Ils ont souhaité être naturalisés parce qu'ils se sentent Français, adhèrent aux valeurs de la France, aiment sa culture, sa qualité de vie et ont été élevés dans la culture française. Cet attachement à la France ne se confond pas avec le souhait d'être citoyen de l'Union Européenne. La cérémonie est pour eux un moment « inoubliable » qui donne lieu à une fête.
- Les individus **attachés à leur pays d'origine (28 %)** qui voient **la naturalisation au service de leur trajectoire professionnelle** : souvent originaires d'Asie, de sexe masculin, ils sont fréquemment amenés à déposer plusieurs demandes et considèrent la naturalisation comme une formalité administrative inutilement compliquée qui s'inscrit dans une trajectoire de vie plus large, **non comme une finalité mais comme une étape**. Ils sont venus en France pour y faire des études et obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. Ils souhaitent acquérir une expérience professionnelle, sans pour autant se détacher de leur pays d'origine. La plupart y retournent au moins une fois par an. Leur lien à la France paraît faible, et rares sont ceux qui souhaitent « lui être utiles, la servir et la représenter ». Acquérir la nationalité française leur permet de favoriser leur insertion puis leur trajectoire professionnelle, et de faciliter leurs démarches administratives et leurs déplacements.

- Les individus qui ont un **double attachement territorial** (12 %) : doubles nationaux, souvent originaires d'Europe, ils résident surtout à Paris, où ils exercent une profession supérieure. Très proches du type 2 par leur attachement à la France et notamment à sa culture, placée au second rang, ils adhèrent aussi à ses valeurs mais y intègrent par contre l'appartenance à l'Union Européenne. La participation à la vie démocratique est leur première motivation. Ils possèdent un bien dans leur pays, s'y rendent plus d'une fois par an et souhaitent faciliter leurs démarches administratives après l'avoir acquise. La cérémonie les a souvent déçus.

## 2. Les démarches

Le choix de devenir Français est une décision personnelle plus ou moins longue à prendre. Elle est facilitée si d'autres ont déjà fait la démarche dans la famille, freinée si l'entourage y voit une trahison de la culture d'origine. La décision nécessite parfois une période de maturation pour que l'individu perde, à ses propres yeux, son statut de « solliciteur » au profit de celui d'une personne « choisie » par la France pour la droiture de son parcours et ses mérites propres. Ceux qui se vivaient Français de plein droit, dès avant la demande, et qui voyaient dans la naturalisation un aveu de faiblesse, temporisent également. De même, les personnes indisposées par la lourdeur des démarches administratives, voire par le risque d'un premier refus, retardent leur démarche.

**Les implications en termes de droits et de devoirs** : la plupart des nouveaux naturalisés savent qu'ils ont à **respecter la loi**. Plus de 8 sur 10 savent qu'ils doivent connaître la loi, moins de 8 sur 10 qu'ils auront le cas échéant à participer à la défense de la France, ou qu'il est obligatoire de s'inscrire sur les listes électorales.

Plus les postulants à la nationalité française ont fait des études supérieures, plus ils sont sensibilisés à la question des droits et devoirs. Ils ont cherché à s'informer et estiment que l'information délivrée est insuffisante. Alors que les nouveaux naturalisés qui ont une scolarité limitée s'estiment suffisamment informés, considérant que leurs années de vie en France les ont conduits à bien connaître leurs droits et devoirs.

	(en %)		
	OUI	NON	NSP-NR
Respecter la loi	96	-	4
Payer ses impôts	93	2	5
Parler français	89	6	6
Connaître la loi	83	7	10
Participer à la défense de la France	78	12	10
Voter	75	19	6
S'inscrire sur les listes électorales	73	19	8
Connaître l'histoire de la France	54	32	14

Les deux tiers des naturalisés ne savent pas qu'une fois acquise, la nationalité française peut être perdue ou retirée.

**Dans l'ensemble, les enquêtés<sup>1</sup> déclarent ne pas avoir eu de problèmes majeurs dans l'accès à l'information pour la constitution du dossier** : les demandes de l'administration sont perçues comme logiques et les documents exigés clairement identifiés. Seules les personnes ayant fait une première demande de naturalisation refusée invoquent parfois un manque d'information.

**La recevabilité de la demande fait aujourd'hui l'objet de critères dont l'existence est reconnue par tous**, mais dont la perception diffère : pour les uns, l'absence d'affichage ou l'attribution de la nationalité à des personnes qui ne la méritaient pas à leurs yeux donnent l'impression que la Préfecture « fait ce qu'elle veut » ; pour d'autres il s'agit d'une combinaison de critères techniques (la possession d'un emploi, d'un logement, etc.) ou plus subjectifs et laissés à l'appréciation des agents de la Préfecture. Cependant, cette subjectivité est dans l'ensemble acceptée et la compétence des agents est reconnue.

1. Rappelons que seules les personnes ayant réussi leur démarche sont ici consultées.

	(en %)
L'obligation de parler français	86
Le fait de justifier d'une résidence stable en France	79
La nécessité de résider en France depuis 5 ans	76
L'entretien à la préfecture pour juger de votre assimilation	75

Plus les enquêtés sont partisans d'accorder la nationalité prioritairement à ceux qui la méritent, plus ils ont tendance à trouver **l'administration trop laxiste**, ce qui revient à minorer la valeur de la personne et l'importance d'un événement perçu comme la récompense de toute une vie.

Ces personnes ne semblent exprimer aucune revendication comme celle que la nationalité soit accordée plus largement.

Toutes **les conditions à remplir paraissent justifiées pour la grande majorité des individus**. Comme le disent certains, « *c'est clair et logique* », « *c'est normal ce qu'ils demandent* »... **Les pièces à fournir avec la demande de naturalisation paraissent également justifiées** pour une grande majorité des individus.

La communication des justificatifs de séjour et de situation familiale a posé des problèmes à deux personnes sur dix, celle des autres documents à un peu plus d'une sur dix.

**In fine, pour 75 % des individus, c'est « un dossier assez simple »**. Seuls 21 % ont eu besoin d'aide pour effectuer leur démarche. Il s'agit, soit de personnes peu familiarisées avec la culture administrative ou maîtrisant plus ou moins bien le français, soit d'individus pour qui la constitution du dossier est rendue difficile par les complications administratives liées à leur pays d'origine.

**Les enquêtés ont du mal à évaluer la durée exacte de la procédure** tant elle dépend de ce qu'ils considèrent comme en faisant partie. Le délai moyen de 25 mois paraît long à plus d'une personne sur deux, raisonnable à quatre personnes sur dix. Rares sont ceux qui le jugent trop court. L'information sur les délais délivrée lors du dépôt du dossier est rarement exacte : plus d'une fois sur deux, elle minore les délais réels.

	(en %)
Délais annoncés inférieurs aux délais réels	55
Délais annoncés supérieurs aux délais réels	29
Délais exacts	16

	(en %)
Délai trop long	52
Délai ni trop long, ni trop court	43
Délai trop court	1
Non réponse-ne sait pas	4

**Plus de 10 % des enquêtés ont vu leur première demande refusée**. Une fois sur deux, le motif invoqué (dossier incomplet) relève plus de l'ajournement que du refus ; plus d'une fois sur dix, il reste inconnu. Les autres motifs parmi les plus cités sont la durée de présence en France, la maîtrise du français et la situation professionnelle. Face à un premier refus, près de deux individus sur dix ont envisagé d'abandonner. Ces refus ont parfois conduit à l'ajournement du projet pour de nombreuses années.

**Les améliorations souhaitées** concernent prioritairement :

- **L'amélioration de l'information**, avec la possibilité d'avoir un échange avec un agent ou, mieux, un accompagnement pour les personnes qui en ont le plus besoin ;
- **La simplification des démarches** : les enquêtés suggèrent de veiller à la précision de certaines demandes, de mettre en place un « pré-guichet » de vérification des pièces, de limiter les files d'attente, de faciliter la traduction des documents ...

- **L'amélioration des critères d'octroi de la nationalité** afin d'éviter tout arbitraire ;
- **La réduction des délais**, en particulier pour tous ceux dont la situation professionnelle est suspendue à l'obtention de la nationalité française ;
- **L'amélioration du suivi du dossier par le postulant** qui constituerait une avancée importante, capable d'humaniser la démarche ;
- **L'accès à des cours de français** pour ne pas pénaliser les non francophones.

### 3. Les liens avec le pays d'origine

La naturalisation soulève **la question du rapport au pays** et à la nationalité d'origine. La réponse à cette question révèle **une certaine méconnaissance des individus quant à leur statut vis-à-vis de leur nationalité d'origine.**

(en %)

	Tous	Individus ayant uniquement la nationalité française	Individus ayant la double nationalité
Perte nationalité d'origine	13	34	2
Nationalité d'origine conservée	69	34	92
Ne sait pas-non réponse	18	33	6

Les postulants qui vivaient leur nationalité d'origine et leur statut d'étranger comme un handicap jettent un nouveau regard sur leur nationalité et leur culture antérieures, les percevant non plus comme une contrainte, mais comme un atout par rapport aux Français de souche.

Les autres, pour qui la naturalisation n'implique pas le reniement de leur culture d'origine, apprécient des valeurs du pays d'accueil telles que la tolérance et la laïcité, dans lesquelles ils se reconnaissent également. Elles s'ajoutent aux valeurs qu'ils avaient associé au pays d'origine. Pour des réfugiés politiques, qui n'avaient pas prémédité de quitter leur pays, *« c'est un déchirement et un contentement. »*

**Rares sont ceux qui, à la naturalisation, ont francisé leur nom ou leur prénom.**

**Les liens avec le pays d'origine**, exprimés par la présence de proches, de biens ou par la fréquence des visites, semblent importants. La quasi-totalité des individus y conservent des liens affectifs, trois sur dix y possèdent un bien, plus de quatre sur dix s'y rendent au moins une fois par an. Cependant moins d'un sur dix imagine y vivre sa retraite.

Comme le montre leur typologie, les nouveaux naturalisés qui n'ont pas encore tranché la question de leur installation définitive ou provisoire en France conservent la nostalgie de leur pays d'origine : soit ils sont nés dans un milieu cosmopolite où les trajectoires de vie se construisent à l'échelle mondiale en fonction des opportunités, soit ils avaient le projet de retourner dans leur pays après leurs études et n'ont pas renoncé à mettre leurs compétences au service de celui-ci après avoir acquis une expérience professionnelle.

### 4. La cérémonie de naturalisation

**Tous les enquêtés n'ont pas compris la nature et la finalité de la convocation à la cérémonie.**

La découverte de leur méprise s'accompagne souvent du regret de ne pas s'être préparés à l'événement. Malgré ce malentendu, plus de 8 naturalisés sur 10 y voient un moment inoubliable. Les enquêtés n'ont souvent pas de termes assez forts pour exprimer la joie ressentie au moment de la cérémonie et sont dans l'incapacité de porter un regard critique sur son déroulement. Tous soulignent la convivialité, la chaleur et l'aptitude des organisateurs à « mettre les gens à l'aise ». Autant de ressentis en rupture avec des expériences faites précédemment dans cette administration.

	% de citations en première position	rang moyen (1 à 5)
L'évocation des valeurs de la France : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité	64	1,6
Le rappel de vos droits	28	2,5
Le rappel de vos devoirs	18	2,9
L'évocation de l'histoire et de la grandeur de la France	16	3,3
L'évocation de ce que vous pouvez apporter à la France	15	3,3

**Plus concrètement, l'évocation des valeurs de la France constitue de loin, le moment le plus fort de la cérémonie**

**La qualité des orateurs et des propos tenus** a souvent impressionné dans la mesure où ils prennent le contre-pied des discours généralement associés aux étrangers.

Plus les participants valorisent l'acquisition de la nationalité française, plus ils aspirent à ce que la cérémonie présente un caractère grandiose et solennel et déplorent le « manque de singularité » et de « personnalisation » de la cérémonie ; ces cérémonies collectives dévalorisent l'octroi de la nationalité en donnant l'impression que tout le monde peut, somme toute, l'acquiescer.

## 5. Conclusion

**La naturalisation est une procédure qui engage profondément les personnes** : seuls 13 % des enquêtés l'ont vécue comme une simple formalité administrative, tandis que 45 % l'ont fêtée.

	(en %)
Ma naturalisation, je l'ai fêté ou je vais la fêter avec mes proches	45
Ma naturalisation, c'est personnel, cela ne regarde que moi	34
Ma naturalisation, c'est une simple formalité administrative	13
Non réponse	7

**Elle vient sanctionner la qualité du parcours en France** : « *C'est une reconnaissance de mon parcours par la France, pas comme si j'étais née ici. Quelque part, je me dis que j'ai été choisie, j'ai été actrice de ma vie et c'est la France qui m'a choisie. J'ai tout fait par l'effort grâce à moi-même. Je pense l'avoir mérité.* » Elle apporte à la personne la confirmation qu'elle est « acceptée » et reconnue comme n'étant « pas différente des autres ». Elle permet au nouveau naturalisé d'affirmer qu'il est « chez lui » en France, sans que sa présence puisse être remise en cause.

Au final, la naturalisation vient, pour la majorité, **mettre en adéquation identité objective et identité subjective** : « *pour la première fois, ma nationalité correspond à ce que je me sens être* » et l'acquisition de la nationalité française est presque toujours perçue comme un « **élargissement de l'horizon** » des personnes.

## Infos migrations n° 9 - mai 2009

L'acquisition de la nationalité française dans le parcours d'intégration

L'ensemble des numéros parus est disponible et téléchargeable sur le site :

[Immigration.gouv.fr/ressources/statistiques/publications](http://Immigration.gouv.fr/ressources/statistiques/publications)

**Directeur de publication** : Jean-Patrick Bernard

**Rédacteur en chef** : Nicole Cadelin

**Maquette** : Evelyne Coirier

Ministère de l'immigration,  
de l'intégration,  
de l'identité nationale  
et du  
développement solidaire

101, rue de Grenelle  
75323 Paris cedex 07

Tel : (33) 1.70.38.24.62  
Fax : (33) 1.70.38.27.88